

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

IMPÉRATIVEMENT :

- Un exemplaire de l'étude à la parcelle (étude de sol + étude de filière), quand la réalisation de cette étude est imposée par le règlement du SPANC (un modèle départemental de cahier des charges des études de sol et de filière pour l'habitat individuel est téléchargeable sur le site du Conseil général www.cotesdarmor.fr).
- Un plan de situation dans la commune du lieu-dit d'implantation du dispositif d'assainissement (1/25 000).
- Un plan cadastral permettant de situer les puits, sources ou captages dans un rayon de 100 mètres par rapport à l'habitation.
- Un schéma d'implantation (1/500) donnant les limites du terrain, la situation de l'habitation sur le terrain et par rapport aux habitations voisines, la position des différents éléments de l'installation, les canalisations, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente.

ÉVENTUELLEMENT :

- Un exemplaire de la notice technique de chaque appareil avec plans et coupes.
- Un schéma type du dispositif à installer.
- Les conclusions de l'étude de zonage d'assainissement lorsqu'elles sont disponibles pour le secteur concerné.
- Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

LE DEMANDEUR ET L'INSTALLATEUR du dispositif s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier, après réception de l'autorisation, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

LE DEMANDEUR s'engage également à entretenir son installation.

LE DEMANDEUR autorise les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Fait à _____ Le _____
Tous les renseignements sont certifiés exacts.
Signature du demandeur, Signature de l'installateur,

Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et **impérativement** avant tout recouvrement des installations pour lui permettre de vérifier le dispositif mis en place.

RÉFÉRENCES :

- Arrêtés du 7 septembre 2009
- Référence technique : XP DTU 64.1 P1-1 et P1-2 de mars 2007.
Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) diffusé par l'AFNOR et le CSTB.

Pour votre dossier, merci de compléter les quatre pages qui suivent

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Transmis au SPANC pour instruction

Le _____

Signature, _____

Observations éventuelles : _____

COMMUNE DE _____

DEMANDEUR

Nom, Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél. : _____

Personne à contacter : _____

Tél. : _____

PROJET SITUÉ À

Adresse

(n° voie, lieu-dit, ...) : _____

Références

cadastrales du terrain

(sections et n° de parcelles) : _____

NATURE DU PROJET

Construction neuve ou rénovation
Certificat d'urbanisme n° : _____
Délivré le : _____

Construction faisant l'objet de la demande
de permis de construire n° _____

Réalisation d'une installation sanitaire
sans demande de permis de construire
(déclaration de travaux)

Modification d'une installation sanitaire existante
(remise aux normes).

Date de mise en place : _____

 SERVICE SPANC
Tél. 02 96 79 77 77
Fax 02 96 79 77 78
31 rue de la Gare - BP 6 - 22170 CHATELAUDREN

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

LOCAUX À DESSERVIR :

EXCLUSIVEMENT À USAGE D'HABITATION

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public ou Puits privé

Résidence principale Résidence secondaire Location

Nombre de personnes simultanément présentes : Nombre d'habitants potentiels : Nombre de chambres : Nombre de pièces principales :

COMPORTANT D'AUTRES LOCAUX QUE CEUX D'HABITATION

Nature des locaux (hôtel, restaurant, atelier, ...). Préciser :

TERRAIN D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT :

Surface totale de la parcelle (m²) : Surface construite (m²) :

Topographie : terrain plat terrain avec pente < 10 % terrain avec pente > 10 %

Perméabilité : faible moyenne très bonne

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre : oui non

Présence d'un point d'eau :

cours d'eau à moins de 35 mètres d'alimentation humaine

plan d'eau à moins de 100 mètres d'alimentation animale

source

puits

forage

(Faire apparaître les points d'eau sur les plans joints au projet)

autre Préciser :

Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ?

oui non

Si oui lequel ? :

RÉALISATION DU PROJET

Responsable du projet (maître d'œuvre, architecte, ...) :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Installateur du dispositif (si l'entreprise est choisie au moment de cette demande)

Nom :

Adresse :

Tél. :

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage, ...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

① Prétraitement des eaux usées (fiche n°1) :

Volume de la fosse septique toutes eaux : Marque :

Appareils annexes : bac dégraisseur. Capacité : (200 litres minimum)

indicateur de fonctionnement ou préfiltre de protection.

② Épuration et évacuation des eaux prétraitées (traitement)

Un type de traitement doit être choisi parmi les différentes solutions qui vous sont proposées ci-dessous.

ÉPANDAGE SOUTERRAIN (fiche n°2)

Épandage à faible profondeur sur terrain plat (profondeur des tranchées de 1 m maximum)

Épandage sur sol en pente (tranchées implantées perpendiculairement à la pente)

Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse

Nombre de tranchées : Longueur unitaire de chaque tranchée : mètres

Longueur totale de l'épandage : mètres

OU LIT D'ÉPANDAGE (fiche n°3)

Nombre de drains : Longueur unitaire de chaque drain : mètres

Surface totale réservée au lit d'épandage : m²

Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) NON DRAINÉ (fiche n°4)

Surface réservée à l'infiltration : m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).

Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) DRAINÉ (fiche n°5)

Surface réservée à l'infiltration : m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).

Le lit à massif de sable sera imperméabilisé : oui non

Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°8) : oui non

Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de sable

Le rejet se fera : au fossé à la rivière / ruisseau dans une zone de dispersion de m²

au réseau pluvial dans un puits d'infiltration autres Préciser :

OU LIT À MASSIF DE ZÉOLITE (fiche n°6) HORS ZONE SENSIBLE

Surface réservée à l'infiltration : m²

Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°8) : oui non

Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de zéolite

Le rejet se fera : au fossé à la rivière / ruisseau dans une zone de dispersion de m²

au réseau pluvial dans un puits d'infiltration autres Préciser :

OU TERTRE D'INFILTRATION (fiche n°7)

Surface réservée à l'infiltration au sommet : m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).

Surface d'infiltration à la base : m²

Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°8) : oui non

Elle sera placée : avant la fosse après la fosse

OU AUTRES DISPOSITIFS AGRÉÉS (fiche n°9)

N° d'agrément : Fabricant :

Dénomination commerciale : Capacité épuratoire :

Le rejet se fera : au fossé à la rivière / ruisseau dans une zone de dispersion de m²

au réseau pluvial dans un puits d'infiltration autres Préciser :

Observations particulières :